



#UCLGMeets

Bienvenue
au mouvement
centenaire des
gouvernements
locaux et
régionaux

Guide pratique : comment participer activement
aux instances statutaires de CGLU



CGLU

Cités et Gouvernements
Locaux Unis



Guide pratique comment participer activement aux instances statutaires de CGLU

Ce document a pour objectif de présenter aux nouveaux membres des instances statutaires de CGLU les procédures de fonctionnement et les aspects pratiques des réunions statutaires de l'Organisation mondiale. Loin de souligner une procédure formelle, ce document est conçu comme un outil pratique pour fournir une vue d'ensemble des principaux points qui régissent les réunions et donner en même temps une idée de ce qui est attendu des sessions du Bureau exécutif et du Conseil mondial. En résumé, il vise à répondre aux questions les plus fréquemment posées par les membres et leurs équipes lors de la préparation des réunions.

Sommaire



.01

page 04

Qui
sommes-nous ?

.02

page 06

Que défendons-
nous ?

.03

page 10

Comment
procédons-nous ?

.04

page 16

Gouvernance
interne
de CGLU

.05

page 22

Structure
opérationnelle
de CGLU

.06

page 24

Questions
fréquentes





.01 Qui sommes-nous ?

L'Organisation mondiale de Cités et Gouvernements Locaux Unis

vous souhaite la bienvenue à la plus grande organisation de gouvernements locaux et régionaux au monde. Vous vous trouvez désormais aux côtés d'innombrables femmes et hommes qui ont construit le mouvement au fil des ans, en renforçant leur autonomie mutuelle et en soutenant leurs communautés. C'est ce que nous appelons le **Pouvoir du Nous**, le désir et la méthode du mouvement municipal pour contribuer à un avenir meilleur, plus sûr et plus égalitaire.

L'organisation dont vous faites désormais partie est le fruit de ces collaborations, entamées il y a plus d'un siècle, très en avance sur leur temps ; une organisation déclencheuse d'un mouvement qui s'étend tout autour du globe, un mouvement qui travaille chaque jour à mieux intégrer le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans la réponse aux défis rencontrés de par le monde, des défis qui ne peuvent être relevés par une sphère de gouvernement seule ou par une partie prenante unique, des défis qui appellent à des efforts collectifs.

Au début du 20e siècle, le monde tel que nous le connaissions était bien différent de celui dans lequel nous vivons aujourd'hui, avec de grandes avancées dans la technologie, la communication, les déplacements et d'autres aspects de ce qui a été désigné comme la « mondialisation ». Pendant des siècles pourtant, les communautés et les gouvernements locaux et régionaux ont incarné une certaine constance, résistant aux crises mondiales, aux catastrophes naturelles, aux conflits, aux épidémies et à une myriade d'autres problèmes qui ont menacé notre existence même. Les municipalités ont survécu et doivent continuer à travailler ensemble pour y parvenir. Réaffirmant notre humanité commune, nous choisissons de placer les **soins** au cœur même de notre travail.

Nous pouvons faire remonter ce que nous connaissons désormais comme Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) à 1913 avec le lancement de l'Union internationale des villes (UIV) lors de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en Belgique.

CGLU est l'organisatrice de l'ensemble des collectifs de gouvernements locaux et régionaux et de l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, un mécanisme au travers duquel ces collectifs peuvent délibérer et convenir de leur voix politique au sein de l'agenda international.

En tant que réseau mondial de villes, gouvernements locaux, régionaux et métropolitains et leurs associations, CGLU est engagée à **représenter, défendre et amplifier les voix des gouvernements locaux et régionaux**, afin de ne laisser personne, ni aucun territoire, pour compte. Nous vous invitons à partager avec nous votre expertise, à contribuer et à coopérer afin que chaque voix qui se joint à notre organisation lui permette de devenir encore plus forte. Ensemble, nous sommes les sentinelles des espoirs, des rêves et des aspirations de chaque individu dans chaque communauté du monde, à la recherche d'une vie où l'on respire les idéaux des ODD.

CGLU promeut
une société juste,
durable et solidaire,
fondée sur la
démocratie locale,
l'autonomie et la
décentralisation

(CGLU : les chiffres clés)



+70%

de la population
mondiale totale



+175

associations nationales
de gouvernements
locaux et régionaux



140

des 193 pays
membres des
Nations Unies



+250 000

gouvernements locaux
de toutes tailles,
métropoles et régions

Au travers de la coopération, du dialogue et du partage des connaissances, nous, en tant qu'Organisation mondiale, joignons le geste à la parole, en œuvrant à faire avancer les réponses et les actions mondiales au travers d'engagements et d'accords novateurs, qui deviendront les dénominateurs communs transcendant les frontières et les communautés, pour autonomiser l'échelle locale et la tirer vers le haut.

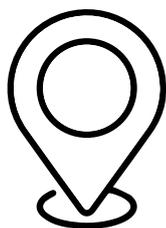
Le document que vous avez entre les mains vous donnera toutes les informations dont vous aurez besoin pour comprendre le fonctionnement de notre organisation. Vous disposerez ainsi de renseignements sur la façon dont, en prenant part aux réunions et aux mécanismes de consultation de CGLU, vous pouvez aider à façonner et guider la politique et l'avenir du mouvement.

CGLU est la voix
renforcée des
gouvernements
locaux auprès de
la communauté
internationale



.02

Que défendons-nous ?

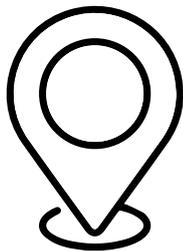


Les gouvernements locaux et régionaux démontrent chaque jour le potentiel de l'action axée sur la proximité pour contribuer à relever les principaux défis mondiaux. Voilà pourquoi CGLU estime que le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations devraient être entrepris principalement au niveau local. Nous œuvrons à concrétiser la décentralisation comme moyen de démocratiser la gouvernance publique à tous les niveaux.

Cités et Gouvernements Locaux Unis est notre voix. Au travers de notre solide leadership politique, nous entendons veiller à ce que nos valeurs soient partagées par nos membres, et c'est cette force qui anime notre objectif de nous assurer un siège à la table mondiale, pour garantir que les perspectives locales et les points de vue des gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle au sein des processus décisionnels mondiaux, et dans la mise en œuvre sur le terrain des agendas mondiaux. Les objectifs mondiaux que nous avons adoptés ne pourront être réalisés qu'à la condition d'avoir un point de vue global sur les crises et les défis lorsque l'on pose un regard critique sur les programmes locaux et leurs impacts, en vue d'améliorer la vie de nos citoyen·ne·s.

Notre organisation est également pleinement engagée à la réalisation et au renouveau de la démocratie locale, par le biais de l'autonomisation des gouvernements locaux et régionaux, afin qu'ils jouent leur rôle dans le futur de l'humanité. Ce n'est qu'en dotant les gouvernements locaux des compétences et des ressources humaines et financières nécessaires que nous pourrions garantir que les services essentiels qu'ils fournissent (l'accès au logement convenable, les services de bases et la garantie des droits humains) sont pleinement mis en œuvre.

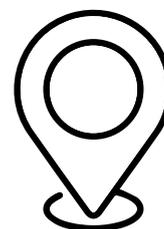
Un réseau engagé à la réalisation des agendas mondiaux



Les principaux agendas mondiaux de développement ne peuvent pas être séparés les uns des autres à l'échelle locale ou régionale ; ils ne pourront être réalisés qu'en les intégrant à la planification, à la formulation de politique et à l'action. Les solutions mondiales doivent être bâties sur ces expériences et ces approches locales pour veiller au futur de notre communauté.

La démocratie locale, le leadership local et la fourniture de services locaux sont des outils essentiels pour piloter le développement de façon à ce qu'il soit ancré dans les réalités culturelles, sociales, environnementales et économiques de chaque territoire. Voilà pourquoi CGLU plaide en faveur d'un rôle plus prépondérant des gouvernements locaux et régionaux dans le développement des politiques internationales, leur mise en œuvre et leur suivi. C'est ce que nous appelons la « localisation » des objectifs mondiaux.

Lorsque le secrétaire général des Nations Unies a publié son rapport « Notre programme commun », il a souligné que l'humanité était confrontée à un choix urgent : le délitement ou le sursaut. Répondant à cet appel, CGLU a réitéré son engagement à renforcer le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans l'élaboration des politiques internationales. Conscient qu'il n'est pas possible de faillir aux générations futures, le mouvement municipal a adopté la devise « Les gouvernements locaux et régionaux avancent dans un même élan », afin de s'assurer qu'il est prêt à mettre en œuvre le « Programme commun » et à lancer la décennie de mise en œuvre.



PERSONNES

Le Pacte pour l'avenir
de l'humanité

Cette intention se cristallisera dans le Pacte pour l'avenir de l'humanité que CGLU est en train de développer autour de trois principes : les personnes, la planète et le gouvernement. Le Pacte pour l'avenir se fonde sur la notion que les gouvernements locaux et régionaux ont un rôle essentiel en tant qu'acteurs politiques, dont l'objectif principal est de sauvegarder les rêves et les aspirations de leurs communautés, tout en équilibrant les besoins des générations actuelles avec ceux des générations à venir. Le Pacte considère l'égalité comme l'élément constitutif indispensable de toute société durable et sous-tend la nécessité d'un changement de relation avec la nature, ce qui nécessite une gouvernance renouvelée et une confiance entre les acteurs. Les personnes, la planète et le gouvernement.

Le Pacte identifie également les voies à suivre par les gouvernements locaux pour promouvoir des sociétés solidaires, garanties par des prestations de services innovantes qui prennent en compte les nouveaux services essentiels, alimentées par des systèmes de gouvernance forts et responsables à tous les niveaux et dans une perspective universelle.

PLANÈTE

GOVERNEMENT

Faire montre de responsabilité

CGLU est une organisation qui est attachée à la démocratie locale et s'enorgueillit de faire montre de responsabilité aux yeux de ses membres. C'est la démarche derrière l'adoption de notre Code de conduite, qui inscrit sur le papier nos politiques anti-corruption et notre combat pour la transparence de l'Organisation mondiale. Dans la vie d'une Organisation mondiale aussi diverse que CGLU, les valeurs de solidarité, consensus et unité sont essentielles à sa résilience et à son efficacité.

La procédure électorale des instances statutaires de l'Organisation mondiale est gérée par le biais des sections de CGLU, en étroite coordination avec le Secrétariat mondial. La conduite des élections établit les lignes directrices sur les façons d'organiser les élections à nos instances statutaires.

De plus, les efforts accomplis par CGLU et la volonté de l'Organisation mondiale de veiller à l'égalité des genres et à l'intégration de la dimension de genre comme pierre angulaire du mouvement municipal se sont également concrétisés en une Stratégie d'égalité des genres pour l'ensemble de CGLU, fondée sur deux piliers : un pilier institutionnel, qui vise à développer l'intégration de la dimension de genre et à promouvoir les activités en matière d'égalité des genres au sein de CGLU ; et un pilier politique, qui entend accroître la participation des femmes au sein des instances directrices et décisionnelles à l'échelle locale.

Pour en savoir plus sur notre Code de conduite, sur la conduite des élections et sur notre Stratégie d'égalité des genres pour l'ensemble de CGLU, consultez notre bibliographie.

Amplifier la voix des gouvernements locaux et utiliser le pouvoir du nous

Nous prenons soin du réseau

Nous visons à accroître la participation politique, créer de nouveaux outils pour une action synchronisée, renouveler les partenariats avec les différents acteurs et assurer une appropriation partagée par les différents membres.

Nous défendons

Nous œuvrons à amplifier les voix des territoires à l'échelle internationale. Cela inclut de formuler des propositions concernant le rôle et la perspective des gouvernements locaux et régionaux sur la définition de la prochaine étape des agendas mondiaux de développement, et d'accroître le soutien et la reconnaissance nationale et internationale du rôle que les gouvernements locaux et régionaux jouent dans le processus de mise en œuvre.

Nous agissons

Notre objectif est d'identifier et d'encourager les efforts déployés par nos membres pour réaliser les agendas mondiaux à l'échelle territoriale.

Nous apprenons

Par la formation, la création d'une culture d'apprentissage dans toute l'organisation et la promotion de la coopération décentralisée en tant qu'outil clé de la coopération internationale et des programmes de développement.

Nous recherchons

Nous entendons nous assurer que les expériences régionales et locales influent sur la mise en œuvre et l'évaluation des agendas mondiaux, en contribuant au discours des gouvernements locaux et régionaux, et en éclairant les rapports dressés par les gouvernements nationaux.

Renforcement de la représentation de notre collectif

Les rêves et les espoirs de nos communautés ne se réaliseront qu'avec la participation de toutes et tous. Voilà pourquoi, en coopération avec les principaux réseaux internationaux de gouvernements locaux et régionaux, un mécanisme de consultation a été créé : la Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux ; elle a pour but de rassembler les points de vue de ces derniers sur les ODD, l'agenda du dérèglement climatique et le Nouvel Agenda urbain, et d'amplifier la voix du collectif des gouvernements locaux et régionaux.

CGLU facilite la Global Taskforce, qui incarne un accomplissement décisif pour le mouvement municipal international. Les gouvernements locaux et régionaux sont les seules parties prenantes de l'ONU non étatiques à disposer d'un tel mécanisme pour développer et coordonner leurs contributions à tous les processus politiques. La Global Taskforce réunit également les dirigeant·e·s locaux et régionaux du monde entier lors de l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux pour le suivi du Nouvel Agenda urbain, comme le reconnaît le document final de Quito.



Faire le récit de l'histoire locale - le Rapport GOLD

Les politiques mondiales et le récit du développement ont besoin d'aller au-delà des perspectives nationales et de prendre en considération les nécessités, les expériences et les compétences des communautés. Notre organisation œuvre à établir un cadre pour le suivi et les rapports sur les activités des agendas mondiaux de développement, par le biais de l'Observatoire mondial sur la démocratie locale et la décentralisation (GOLD), qui fournit et continuera de fournir la version locale de ce récit.

Le rapport GOLD est la publication essentielle incarnant ce travail, et il est complété par nos rapports continus sur l'implication des gouvernements locaux et régionaux dans le suivi et les rapports sur les agendas mondiaux et les rapports de l'Observatoire mondial sur les finances et les investissements des gouvernements infranationaux.

Publiés tous les trois ans, les rapports GOLD sont une partie importante de l'effort de CGLU pour devenir une référence internationale pour l'information sur les gouvernements locaux et régionaux, la démocratie locale et la décentralisation dans le monde entier. Depuis la publication de sa première édition en 2008, GOLD est devenu une référence internationale dans l'analyse des gouvernements locaux et régionaux.



.03 Comment procédons- nous ?

Les membres de Cités et Gouvernements Locaux Unis croient au pouvoir de leur réseau et soutiennent le partage de l'expertise entre les membres de CGLU sur des thématiques spécifiques, considérées comme priorités de l'agenda global de l'Organisation mondiale.

(C'est là que vous intervenez.

Par le biais de votre participation à nos conseils politiques, à nos commissions, à nos communautés de pratiques et à nos groupes de travail, vous pouvez faire la différence dans l'élaboration des politiques de l'Organisation mondiale, enrichir nos perspectives et vous assurer que ce qui compte pour votre communauté soit entendu sur la scène mondiale.

Conseils politiques

Les conseils politiques sont composés d'un maximum de 15 représentant-e-s doté-e-s d'un mandat politique, dont un membre de la Présidence.

Ils permettent aux représentant-e-s politiques de participer à l'élaboration des politiques et de faire valoir leur point de vue auprès des instances statutaires de l'organisation. Les conseils font ainsi partie du processus décisionnel.

Ils visent à favoriser la participation politique aux discussions de CGLU, à améliorer l'appropriation des recommandations politiques, à encourager les membres à s'impliquer dans les activités qui en découlent et à formuler des recommandations politiques en lien avec les thématiques stratégiques. Les conseils renforcent les liens entre les mécanismes de consultation, ainsi qu'entre ces derniers et les instances statutaires de l'organisation.

Les conseils politiques de CGLU présentent un rapport à chaque session du Bureau exécutif.

Le Secrétariat mondial facilite le travail des conseils politiques, en collaboration avec d'autres parties du réseau impliquées dans les thèmes abordés. Les secrétariats des sections et le leadership de CGLU sont invités à toutes les réunions des conseils politiques, des commissions et des groupes de travail, et assurent le lien entre ces mécanismes et les instances statutaires de leur section¹.



Conseil politique sur le droit à la ville et les territoires inclusifs

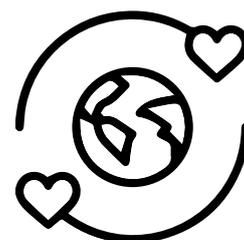
Ce conseil politique débat des moyens d'appui des politiques inclusives de logement et assure la réalisation progressive et complète du droit à un logement convenable pour toutes et tous. Il s'agit également de travailler avec les communautés pour améliorer les établissements informels et régénérer les quartiers pauvres, et soutenir la production sociale de logement.

Il discute aussi des politiques sociales ciblées, avec la reconnaissance de l'indivisibilité et l'universalité des droits humains, en incluant une importante perspective de genre sur les besoins particuliers, les ressources et les possibilités pour les femmes et les filles et la réflexion sur la modification du discours sur les migrations et la création d'un récit plus équilibré.

Conseil politique sur les opportunités pour tou-te-s, la culture et la diplomatie des villes : les clés du développement durable et de la paix

Ce conseil politique débat de la façon de protéger les valeurs fondamentales de la culture, promouvoir la diplomatie des villes et la coopération par le renforcement des capacités et promouvoir la solidarité et la paix comme base du développement durable.

La coopération internationale et la coopération décentralisée sont essentielles à la construction de la paix et du développement durable du monde. En ce sens, la protection du patrimoine, la compréhension de la diversité et la promotion de la créativité sont des éléments clés du dialogue pour forger la paix depuis la base vers le haut.



Conseil politique sur la gouvernance territoriale multiniveaux et le financement durable

Ce conseil politique débat des moyens de renforcer une gouvernance territoriale multiniveaux efficace et permet de repenser les systèmes

¹ Voir bibliographie pour consulter le cahier des charges

de financements publics infranationaux afin de concilier financement et durabilité. Ses discussions alimentent en profondeur le travail de la publication phare de CGLU, le rapport GOLD, orienté vers l'établissement du suivi et des rapports par les gouvernements locaux et régionaux de la mise en œuvre des agendas mondiaux.

Approfondir les racines de la démocratie locale et impliquer les habitant·e·s dans la coproduction de nos villes et territoires est la clé de notre transition vers un avenir durable. À cette fin, nous devons gouverner en partenariat, renforcer les capacités de gouvernance, mettre en œuvre des partenariats multipartites efficaces et assurer une gouvernance locale responsable et transparente.



Conseil politique sur des villes plus sûres, résilientes, durables et capables de répondre aux crises

Ce conseil politique débat de la manière de mettre en œuvre des actions locales qui peuvent contribuer à protéger le climat, à réduire les risques de catastrophes, à favoriser la vitalité sociale et économique dans l'urbanisation et à renforcer la résilience. Ses échanges s'appuient sur les contributions du collectif des gouvernements locaux et régionaux à différentes discussions et mécanismes actuels pertinents.



Les feuilles de route pour le changement climatique et la résilience adoptées récemment (Cadre de Sendai, ODD 11 et Accord de Paris) nécessitent la participation de toutes les parties prenantes concernées et la capacité des gouvernements locaux à mobiliser les ressources humaines, financières et techniques disponibles. Les gouvernements locaux sont particulièrement bien placés pour expérimenter et capitaliser sur les ressources et les potentialités inhérentes à la configuration locale et à la population.

Conseil politique sur la mise en œuvre du nouvel agenda urbain

Ce Conseil politique, lancé lors du Conseil mondial de CGLU en novembre 2020, vise à examiner les défis et les opportunités associés à de la mise en œuvre du nouvel agenda urbain, pierre angulaire essentielle pour l'agenda du développement et pour la réalisation de villes et territoires autonomes, inclusifs et résilients.

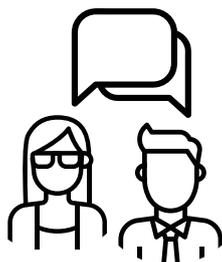
Les villes et les territoires, qui sont ouverts et responsables devant leurs citoyens, sont en effet essentiels à la réalisation de l'Agenda 2030 et de tous les objectifs mondiaux. La capacité de réalisation et l'évolution des politiques urbaines nationales et internationales seront déterminantes à la fois pour le rôle des gouvernements locaux dans le développement, mais aussi pour l'espace accordé au mouvement municipal international dans les politiques de développement. Dans la phase de rapport des Etats membres sur le nouvel agenda urbain aux Nations Unies, CGLU devra jouer un rôle critique dans le suivi de l'état de la mise en œuvre mais aussi dans la fourniture de contributions à UNACLA et ONU Habitat. En tant qu'organisatrice de l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, CGLU devra se tenir prête à contribuer aux discussions internationales.

Mécanismes de consultation

CGLU a également plusieurs mécanismes de consultation qui travaillent sur des domaines thématiques spécifiques, approuvés par le Conseil mondial².

Commissions

Les commissions sont des groupes constitués de membres gouvernements locaux, représentés par des politiques qui se réunissent pour travailler sur un domaine politique spécifique. Les commissions disposent d'un secrétariat dédié et d'un groupe de membres en provenance de toutes les sections de l'organisation.



Elles élaborent des documents d'information dans des domaines d'action spécifiques, qui peuvent servir de base aux positions politiques formelles adoptées ultérieurement par les instances statutaires de l'Organisation mondiale. Ces politiques doivent être intégrées dans les domaines thématiques définis par le Bureau exécutif et dans le cadre des priorités stratégiques pour la période en cours.

Nos commissions travaillent sur :

- La culture
- Le développement économique et social local
- L'inclusion sociale, la démocratie participative et les droits humains
- La planification stratégique urbaine

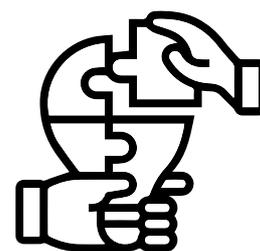
Groupes de travail

Les groupes de travail rassemblent des technicien·ne·s et des praticien·ne·s doté·e·s de compétences et d'une expertise spécifiques, mobilisé·e·s sur des thèmes et projets précis. Ils mettent en œuvre des actions conjointes et soutiennent l'application d'éléments spécifiques du programme général de CGLU.

Les membres gouvernements locaux des groupes de travail peuvent être représentés par des conseiller·e·s, avec ou sans mandat politique.

Nos groupes de travail travaillent sur :

- Le renforcement institutionnel et des capacités
- La prévention et la gestion territoriales des crises



Communautés de pratiques

Il s'agit de groupes constitués de gouvernements locaux membres de CGLU, représentés par une équipe technique et des praticien·ne·s. Ces communautés se constituent à l'initiative d'un membre de CGLU, autour d'un thème spécifique.

Les communautés de pratiques convoquent des réunions d'apprentissage, suggèrent des études ou des programmes et contribuent aux différentes parties du réseau de CGLU en leur fournissant des informations sur des sujets spécifiques. Elles peuvent développer des travaux préliminaires pour les commissions ou les conseils politiques, en étroite collaboration avec le Secrétariat mondial.

² La bibliographie en fin de cette publication contient des liens vers l'intégralité des documents.

Nos communautés de pratiques travaillent sur :

- Les villes numériques
- Les migrations
- Le logement
- Les villes et territoires inclusifs et accessibles
- Les finances locales
- L'économie sociale et solidaire
- La transparence et le gouvernement ouvert
- L'innovation urbaine



Forums

Les forums de CGLU constituent un processus de consultation et d'élaboration de politiques qui culmine sur l'organisation d'un événement tous les deux ans. Les forums de CGLU visent à réunir les représentant·e-s politiques d'un groupe spécifique parmi les membres.

Un forum peut également réunir des représentant·e-s politiques autour d'une thématique spécifique d'importance critique pour l'agenda de l'Organisation et produire des orientations politiques à l'attention du collectif qui y est représenté et doit générer de la visibilité pour la question concernée.

Le processus du forum est conduit par un membre, aidé d'un groupe réduit de membres en provenance de différentes régions.

Nos forums travaillent sur :

- Les villes intermédiaires
- Les associations de gouvernements locaux
- Les villes de périphérie

(Local4Action HUBs)

Les Local4Action HUBs sont un projet visant à ancrer la stratégie internationale de CGLU sur la localisation des ODD dans les pratiques et initiatives des membres. Les HUBs fournissent une plateforme pour présenter, reconnaître et développer les politiques et processus locaux, en favorisant la synchronisation entre les activités et les parties du réseau, tout en accélérant l'impact du collectif sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Les Local4Action HUBs représentent une opportunité stratégique pour les membres de mettre les approches locales de la durabilité au premier plan de la conversation internationale. Ils garantissent en outre que le plaidoyer et les recommandations politiques de l'Organisation reposent sur de véritables pratiques locales, renforçant ainsi sa voix et sa capacité à démontrer le rôle clé que les gouvernements locaux et régionaux ont à jouer dans la réalisation des objectifs mondiaux.

Plus de 20 Local4Action HUBs sont actuellement actifs et couvrent des sujets tels que la culture, la défense des services publics, l'égalité des genres, la transformation intergénérationnelle, les valeurs partagées, la jeunesse, entre autres.



Prix mondiaux pour l'action locale

CGLU récompense les projets et les actions mis en place par les villes se démarquant pour leur innovation et leur contribution à rendre le monde meilleur. Le Prix de CGLU pour la Paix, le Prix international de Guangzhou pour l'innovation urbaine et le Prix international CGLU - Ville de Mexico - Culture 21 reconnaissent le travail des villes au travers de leurs contributions à la consolidation de la paix, à l'innovation urbaine et à la culture.

Le Prix de CGLU pour la paix

Le Prix de CGLU pour la paix crée un élan pour les gouvernements locaux qui mettent en œuvre des stratégies pour la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction d'après-conflit. Le Prix pour la paix célèbre les initiatives réussies entreprises par les gouvernements locaux et en stimule d'autres, en attirant l'attention du public international sur le rôle joué par les gouvernements locaux dans l'assurance du développement durable et pacifique. Les gouvernements locaux ayant mis en œuvre une approche innovante et de grand impact vers la consolidation de la paix et la création de dialogue sont éligibles à être candidats.

Pour en savoir plus : www.peaceprize.uclg.org

Prix de Guangzhou

Le Prix international de Guangzhou pour l'innovation urbaine (« Prix de Guangzhou ») est co-organisé par CGLU, Metropolis et le gouvernement municipal de Guangzhou. L'objectif de ce prix est de récompenser les innovations réalisées pour améliorer les environnements socioéconomiques dans les villes et les régions, pour promouvoir la durabilité et pour améliorer les conditions de vie des citoyen-ne-s. Présenté tous les deux ans, ce prix encourage et accorde une reconnaissance aux pratiques et projets innovants les plus remarquables menés au sein du secteur public.

Pour en savoir plus : www.guangzhouaward.org

Prix international CGLU - Ville de Mexico - Culture 21

Le « Prix international CGLU - Ville de Mexico - Culture 21 » a pour objectif de récompenser les leaders - villes ou personnes - qui se sont distingués par leur contribution à la culture en tant que pilier du développement durable. L'objectif est de contribuer à la diffusion et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 pour la culture. Ce prix démontre également l'implication de la ville de Mexico dans le domaine de la culture et du développement durable.

Pour en savoir plus : www.agenda21culture.net/fr/prix



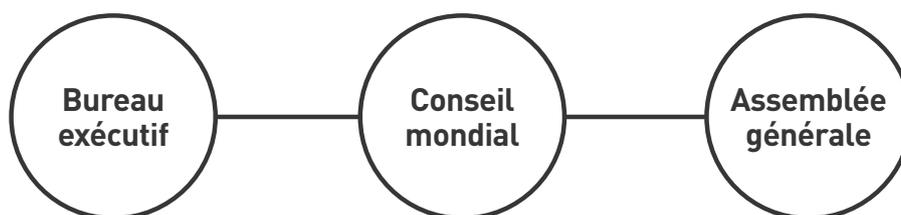
.04

Gouvernance interne de CGLU

Les instances statutaires

Comme toute association ou organisation de ce genre, le fonctionnement général de CGLU est administré par un groupe de membres qui se réunissent au sein d'entités décisionnaires, tel que le définissent les statuts de l'Organisation. Ces entités sont nos instances statutaires, et elles sont responsables à la fois des affaires internes, des politiques internationales et des décisions de plaidoyer, qui guident et dirigent notre Organisation.

CGLU compte trois principales instances statutaires : le Bureau exécutif, le Conseil mondial et l'Assemblée générale ; ainsi que deux commissions responsables des questions financières et administratives de l'Organisation, et une commission permanente dédiée à l'égalité des genres. Les réunions de ces instances sont ce que l'on appelle les réunions statutaires.



Bureau exécutif

[Art.48-57 des statuts]

Le Bureau exécutif, qui se réunit deux fois par an, se charge de formuler des propositions et d'appliquer les décisions du Conseil mondial. Il est responsable de la gestion administrative et financière de l'Organisation mondiale. Il prépare les réunions du Conseil mondial et de l'Assemblée générale. Ses membres sont nommés par les sections, parmi les membres du Conseil mondial, et ratifiés par l'Assemblée générale.

La liste complète des membres est disponible sur le site de CGLU.

116
membres

Se préparer
à participer :



2

FOIS PAR AN
—AVRIL-JUIN / OCTOBRE-
DÉCEMBRE—



2-3

JOURS DE TRAVAIL



250

PARTICIPANTS
(ENVIRON)



Conseil mondial

[Art.39-47 des statuts]

Le Conseil mondial est le principal organe d'élaboration des politiques de l'Organisation mondiale. Il se réunit une fois par an, prend des décisions concernant les questions politiques de l'organisation et s'assure que les politiques générales sont bien mises en œuvre. Ses membres sont nommés par les sections, et ratifiés par l'Assemblée générale.

La liste complète des membres est disponible sur le site de CGLU.

342
membres

Se préparer
à participer :



1

FOIS PAR AN
—OCTOBRE-DÉCEMBRE—



3-4

JOURS DE TRAVAIL



550

PARTICIPANTS
(ENVIRON)

Assemblée générale

[Art.33-38 des statuts]

L'Assemblée générale, qui se réunit une fois tous les trois ans, réunit tous les membres de CGLU. Elle est responsable de la politique générale, de l'orientation et de la supervision de l'Organisation mondiale. Elle prend connaissance du rapport d'activités et du rapport financier soumis au Conseil mondial, et adopte les révisions proposées aux statuts. Tous les trois ans, à l'occasion du Congrès, l'Assemblée générale nomme les membres du Conseil mondial et du Bureau exécutif, en fonction des élections ayant lieu à l'échelle des sections régionales et métropolitaine.

TOUS

les membres
de CGLU

Se préparer
à participer :



TOUS LES **3** ANS
—AU CONGRÈS CGLU—



4-5

JOURS DE TRAVAIL



3 000

PARTICIPANTS
(ENVIRON)

UCLGMeets

Au tout début de la pandémie de COVID-19, CGLU a compris l'importance de faire un grand pas en avant dans les technologies virtuelles. C'est ainsi qu'est née la plateforme UCLGMeets, basée sur un projet primé développé par la municipalité de Barcelone.

La plateforme UCLGMeets est désormais le principal espace virtuel lors des réunions statutaires et des Séminaires de CGLU, offrant aux participant·e·s la possibilité d'accéder aux programmes interactifs des réunions et de trouver toutes les ressources, liens et matériels utiles, y compris les documents de travail des réunions statutaires. UCLGMeets fonctionne également comme une archive numérique, à travers laquelle les membres peuvent consulter les documents de travail des réunions passées.

La plateforme offre également la possibilité d'organiser des processus participatifs interactifs, qui sont déjà utilisés dans le cadre des consultations sur la Charte de Lampedusa pour la mobilité humaine digne et la solidarité territoriale, la Charte-agenda mondiale pour les droits humains dans la ville, le processus du Town Hall 2022, et le Pacte pour l'avenir de l'humanité.

Les liens entre instances statutaires et les mécanismes politiques et de consultation

Comme évoqué auparavant, les conseils politiques visent à encourager la participation politique aux discussions de CGLU et à améliorer l'appropriation des recommandations politiques par nos membres, au-delà des instances statutaires. Ce sont des mécanismes élaborant des recommandations politiques relatives aux thématiques stratégiques, dans le respect du mandat des priorités stratégiques globales de l'Organisation tout en alimentant l'agenda politique de l'Organisation. Leurs propositions et recommandations sont présentées au Bureau exécutif deux fois par an, aidant ainsi les instances statutaires à orienter le plaidoyer et le travail politique de CGLU.

Les commissions élaborent des documents d'information dans des domaines d'action spécifiques, qui peuvent servir de base aux positions politiques formelles adoptées ultérieurement par les instances statutaires de l'Organisation mondiale. Les résultats de leurs travaux sont présentés aux conseils politiques de CGLU, puis ultérieurement au Bureau exécutif de CGLU et/ou au Conseil mondial.

Commissions institutionnelles

Comité de gestion financière

[Art.68-69 des statuts]

Le Comité de gestion financière est nommé par le Bureau exécutif, présidé par le/la Trésorier-e et composé de représentant-e-s des six membres payant les cotisations les plus élevées et de six représentant-e-s élu-e-s parmi les autres membres, prenant en compte la diversité géographique et de représentation des membres gouvernements locaux. Il se réunit deux fois par an pendant les réunions statutaires et conseille le/la Trésorier-e et le Bureau exécutif sur les questions financières. On consulte le Comité pour la préparation et l'exécution du budget.

21

membres

Commission des affaires statutaires

La Commission des affaires statutaires est nommée par le Bureau exécutif. Elle est en charge de passer en revue toutes les questions concernant le travail institutionnel de l'Organisation et de superviser le processus électoral. Elle est composée du/de la Président-e, du/de la Président-e sortant-e, des Coprésident-e-s, du/de la Trésorier-e, de trois représentant-e-s politiques de trois organisations membres, et de l'hôte de l'Organisation mondiale. Les secrétaires généraux des sections régionales sont invités à participer aux réunions en tant qu'observateurs. La Commission se réunit deux fois par an pendant les réunions statutaires.

13

membres

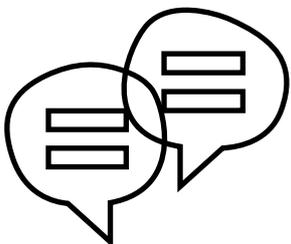
Commission permanente pour l'égalité des genres

L'égalité des genres est et a toujours été un objectif de longue date pour CGLU et les associations qui nous ont précédé-e-s. Nous sommes fort-e-s d'une expérience certaine en matière de plaider en faveur de davantage de politiques d'égalité des genres auprès de nos membres et pour l'accroissement de la participation des femmes aux processus décisionnels locaux.

La Commission permanente de CGLU pour l'égalité des genres assure le suivi et la promotion de la participation des femmes à l'échelle locale dans le monde entier. Elle est présidée par un-e membre de la Présidence de CGLU et travaille avec des femmes élues locales et des organisations de terrain pour renforcer leurs capacités et augmenter la participation des femmes.

Du point de vue institutionnel, la Commission est la principale instance représentant les femmes dans l'Organisation. Elle définit les priorités de l'agenda de CGLU sur les questions de genre, mais aussi les méthodes de travail, elle facilite les débats, veille aux décisions et effectue un suivi de CGLU sur toute question ou tout processus concernant l'égalité des genres.

Du point de vue politique, la Commission est le moteur derrière CGLU-Femmes, le réseau reconnu comme la voix mondiale des femmes élues locales par les agences nationales et les Nations Unies.





Présidence

L'équipe présidentielle de CGLU est élue par le Conseil mondial tous les trois ans à la majorité simple, afin de garantir que ses membres détiennent un mandat démocratique conféré par les élus locaux du monde entier. Selon les statuts de CGLU, les membres de la Présidence détiennent un mandat électoral local ; en outre ils dirigent :

- a) un gouvernement local ou
- b) une association nationale de gouvernements locaux

L'élection de l'équipe présidentielle est un processus mondial, lancé par un appel à candidatures. La Présidence de CGLU représente l'Organisation mondiale dans son ensemble.

Vice-présidence

CGLU compte aussi des Vice-président-e-s, nommé-e-s par chacune de ses sections afin de représenter les intérêts régionaux des membres de l'Organisation. Bien que chaque Vice-président-e représente une section donnée, la Vice-présidence peut également représenter l'Organisation mondiale.





.05

Structure opérationnelle de CGLU

Sections régionales

L'organisation est représentée par 7 sections régionales : CGLU Afrique, CGLU-ASPAC, CGLU Eurasie, le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), le Secrétariat général de FLACMA et le Secrétariat adjoint de Mercociudades pour l'Amérique Latine, CGLU-MEWA et CGLU-NORAM ; ainsi que par 1 section métropolitaine, Metropolis, et 1 section dédiée aux gouvernements régionaux, le Forum des régions (CGLU Régions).

Les sections sont tenues d'établir leurs propres statuts et instances statutaires et sont fondées comme entités juridiques indépendantes. Elles font partie de la structure opérationnelle de l'Organisation mondiale. Les sections régionales coordonnent leurs membres et apportent un soutien institutionnel à l'Organisation mondiale pour lui permettre de poursuivre sa mission et ses objectifs, au sein de leur zone géographique ou selon leur domaine thématique.

Secrétariat mondial

Le siège de CGLU, le Secrétariat mondial, est situé à Barcelone (Espagne) et est dirigé par le/la Secrétaire général-e. Le Secrétariat mondial est le bras exécutif de l'Organisation. Dans le cadre du mandat accordé par les membres des instances statutaires et en étroite consultation auprès des membres, le Secrétariat endosse un rôle créatif au moment d'inspirer l'ordre du jour des instances de délibération et de prise de décisions, et de mettre en œuvre les décisions de ces instances. Il présente aux instances statutaires et aux membres les conclusions, les idées et les informations qui peuvent influencer leurs actions. En outre, le Secrétariat mondial est responsable de la communication auprès des partenaires internationaux, publie le travail de l'Organisation mondiale et facilite les contacts entre les membres.

Local et regional

Gouvernements locaux de toutes tailles, métropoles et régions

Mondial

Cités et Gouvernements Locaux Unis

National

Associations nationales de gouvernements locaux et régionaux

Continental

Afrique · Asie-Pacifique · Eurasie · Europe · Amérique latine · Moyen-Orient et Asie de l'Ouest · Amérique du Nord · Section métropolitaine · Forum des Régions



.06

Questions fréquentes

.01

Qui peut faire partie des instances statutaires ?

Tous les trois ans, à l'occasion du Congrès mondial, CGLU renouvelle ses instances statutaires. Le processus électoral est mené par les sections régionales (voir la structure opérationnelle ci-dessus), qui présentent une liste de nominations. Pour en savoir plus sur les règles de procédure électorale, vous pouvez consulter notre site Internet.

Deux conditions doivent être remplies pour être éligible à devenir membre des instances statutaires :

- Détenir un mandat politique d'une ville (ou d'un gouvernement local individuel) ou d'une association nationale de gouvernements locaux ;
- Être à jour dans le paiement de ses cotisations.

.02

Quels types de décisions sont prises pendant les réunions statutaires ?

Les instances statutaires sont responsables de l'orientation politique générale de CGLU, mais aussi de ses affaires internes. Les décisions que les membres seront invités à prendre seront donc très diverses.

Il est toutefois important de souligner que les membres reçoivent toujours les documents avant les réunions des instances statutaires, documents qui contiennent des informations et le contexte des décisions qu'ils/elles seront invité·e·s à prendre.

Habituellement, les décisions se répartissent entre les catégories suivantes :

- **Pour information** : ceci s'applique aux dossiers, programmes ou politiques en cours d'élaboration par les membres ou par le Secrétariat mondial, dans le respect d'un mandat attribué par les instances statutaires. Ces points sont présentés pour faire part des dernières nouvelles et informations pertinentes et poursuivre le travail dans la même direction.

Exemples : le rapport d'activités de la Présidence, les informations actualisées relatives à l'agenda de plaidoyer ou aux agendas politiques spécifiques, des mises à jour sur les plans de travail des commissions, etc.

- **Pour décision** : contrairement au point précédent, ceci suppose un choix ou un changement dans la perspective de travail d'un dossier. Ces décisions sont prises par consensus, après avoir permis aux membres d'en débattre.

Exemples : sélection du lieu d'accueil d'une réunion statutaire, mises à jour d'une stratégie de l'Organisation dans son ensemble, etc.

- **Pour adoption** : il s'agit là de questions décisionnelles ayant un impact sur l'organisation du travail et/ou l'orientation de l'agenda politique pour CGLU dans son ensemble.

Exemple : plan de travail de l'Organisation, priorités stratégiques, rapports présentés par le Comité de gestion financière ou la Commission des affaires statutaires, documents politiques présentés aux membres, etc.

- **Pour élection** : tous les trois ans, les membres nommés aux instances statutaires sont appelés à élire à leur tour le nouveau leadership de l'Organisation (voir ci-dessus). Plus spécifiquement, les membres du Conseil mondial élisent : le/la Président-e, les Copräsident-e-s et le/la Trésorier-e.

.03

Quel genre de décisions spécifiques les instances statutaires prennent-elles ?

Le **Bureau exécutif** approuve et soumet au Conseil mondial le budget, les comptes et rapports annuels. Il nomme la Commission des affaires statutaires et le Comité de gestion financière, ainsi que les auditeurs externes indépendants de l'Organisation. Le Bureau exécutif peut aussi proposer des recommandations sur les politiques et processus internationaux, par exemple l'implication de CGLU dans l'agenda climatique, la participation à des conférences de l'ONU, ou encore la production de documents d'orientation politique.

Le **Conseil mondial** approuve le budget et le rapport financier annuels présentés par le Bureau exécutif. Il prend les décisions concernant les adhésions. Tous les trois ans, à l'occasion du Congrès mondial, le Conseil mondial élit le/la Président-e, les Copräsident-e-s et le/la Trésorier-e de l'Organisation, et il ratifie les nominations des Vice-président-e-s. Il nomme les membres du Bureau exécutif parmi ses membres. Le Conseil mondial prend également des décisions sur les affaires internes, comme le plan de travail annuel ou les priorités stratégiques de l'Organisation. Selon les recommandations du Bureau exécutif, il peut aussi être appelé à approuver des documents d'orientation politique ou des publications produites par les membres de CGLU, et il est informé de tous les processus internationaux pertinents.

L'**Assemblée générale** nomme les membres du Conseil mondial et du Bureau exécutif. Elle reçoit le rapport des activités du mandat de trois ans, présenté par la Présidence, ainsi que les priorités continentales présentées par les sections. Elle peut être informée du processus politique de la partie Sommet, à savoir la déclaration ou les recommandations politiques qui sont envisagées comme documents finaux de l'événement. L'Assemblée peut également être appelée à désigner officiellement les Vice-président-e-s nommé-e-s par les sections.

.04

Comment les décisions sont-elles prises ?

En général, les décisions sont prises par consensus. Comme évoqué auparavant, certains points visent uniquement à informer les membres. Ces derniers prennent connaissance des différents types de points à l'avance : la première page de chaque document inclus dans leurs documents de travail le précise.

.05

Quand les instances statutaires doivent-elles voter ?

Exceptionnellement, les instances statutaires de CGLU peuvent être appelées à voter certaines décisions, en particulier pour l'élection de la Présidence et l'élection de l'hôte du prochain Congrès mondial. Exceptionnellement, le vote peut également être appelé pour des décisions politiques spécifiques.

.06

Qui peut voter ?

Seuls les membres dûment nommés aux instances statutaires et à jour dans le paiement de leurs cotisations ont le droit de voter. Si le/la titulaire ne peut participer à la réunion, son/sa suppléant-e officiel-le, dûment nommé-e au Conseil mondial, aura le droit de voter.

Il n'existe pas de système de procuration et, par conséquent, seuls les membres dûment inscrits sur les listes de représentation, adoptées par l'Assemblée générale, peuvent voter.

.07

Qui élit qui ?

Le Conseil mondial est nommé par l'Assemblée générale sur la liste préalablement accordée et recommandée par la Commission des affaires statutaires sur avis des sections.

Le Bureau exécutif est nommé par le Conseil mondial en son sein, selon la liste accordée par l'Assemblée générale.

L'élection de la Présidence a lieu lors du Conseil mondial.

.08

Comment fonctionne le processus de vote ?

Les Statuts de CGLU et les Règles de la procédure électorale sont les documents de référence pour l'organisation des élections, ainsi que les recommandations de la Commission des affaires statutaires. En raison de la grande portée et de la diversité de son réseau, CGLU recherche habituellement un large consensus dans la désignation de ses représentant-e-s. Cependant, sa vocation d'inclusivité et de transparence envisage également la possibilité de plusieurs candidatures pour un même poste ou événement.

En ce sens, CGLU a approuvé en 2019 sa Conduite des élections, qui est un aperçu de la manière dont les règles énoncées dans les Statuts et les Règles de la procédure électorale sont appliquées, sur la base des bonnes pratiques et des expériences développées par l'Organisation au cours de ses précédents processus électoraux.

La Conduite des élections décrit le processus de vote in situ, y compris la distribution des bulletins de vote et l'organisation des tables électorales, ainsi que le dépôt et le dépouillement des votes.

.09

Qui peut présenter une candidature à la Présidence ?

Les candidatures à la Présidence, à la Trésorerie et à la présidence de la Commission permanente pour l'égalité des genres sont des candidatures personnelles émanant d'individus, et doivent répondre aux critères suivants :

- Les candidat·e·s doivent représenter un gouvernement local membre payant de CGLU.
- Le membre représenté par le/la candidat·e doit être à jour dans le paiement de ses cotisations.
- Selon les Statuts de CGLU, les membres de la Présidence doivent détenir un mandat électoral local ; ils doivent également être à la tête a) d'un gouvernement local ou b) d'une association nationale de gouvernements locaux.

.10

Les réunions des instances statutaires abordent-elles uniquement des questions internes à CGLU ?

D'autres réunions ont habituellement lieu à l'occasion des réunions des instances statutaires pour profiter de la présence des membres, comme par exemple les réunions des commissions, des sections, des initiatives interrégionales, etc. En raison de la taille de l'événement et du nombre limité de jours disponibles, les membres sont priés d'informer le Secrétariat mondial très en avance de leur intérêt ou de leur intention d'organiser des réunions en parallèle des réunions des instances.

Des événements parallèles peuvent être proposés par la ville hôte afin de présenter des programmes d'intérêt ou des politiques particulières qu'elle met en œuvre. Ces événements parallèles permettent aux membres de bénéficier d'intéressantes opportunités de réseautage et d'échanges.

Les sessions formelles du Bureau exécutif et du Conseil mondial sont souvent précédées d'un débat politique ouvert sur un thème d'intérêt pour l'Organisation mondiale. Les membres de CGLU non membres des instances statutaires sont parfois invités à participer à ces sessions qui, habituellement, sont organisées sous forme de tables rondes.

Les thèmes de ces débats politiques sont définis en collaboration avec la Présidence, la ville ou association hôte, et les sections de CGLU. Les membres des instances statutaires peuvent également formuler des propositions de thèmes avant les sessions. Les membres sont informés des thèmes au moins un mois avant la session.

Les réunions des commissions étroitement liées au fonctionnement de l'Organisation mondiale tels que le Comité de gestion financière et la Commission des affaires statutaires, ont lieu avant les sessions formelles. La participation à ces réunions est sur invitation seulement.

.11

Comment l'ordre du jour politique des réunions statutaires est-il défini ?

L'ordre du jour politique est également défini avec la Présidence, la ville ou association hôte et les sections de CGLU. Les membres des instances statutaires peuvent également formuler des propositions de thèmes avant les sessions, en écrivant au Secrétariat mondial. Les membres reçoivent l'ordre du jour des réunions statutaires au moins un mois avant la session.

.12

Puis-je prendre la parole pendant une réunion statutaire ?

Intervenir pendant une session. Au cours de la session, tous les membres peuvent prendre la parole quand le débat est ouvert sur les différents points. La procédure habituelle veut que les membres lèvent la main et attendent que le/la Président-e leur donne la parole.

Les contraintes de temps sont considérables étant donné le grand nombre de membres qui souhaitent intervenir. Le/la Président-e explique la procédure à suivre concernant les interventions au début de la session et signale aussi la limite de temps pour les interventions (de 2 à 3 minutes est la norme).

Faire une présentation. Les présentations effectuées par des membres des instances statutaires peuvent être organisées à l'avance, en fonction de l'ordre du jour de la réunion. Par exemple, les membres peuvent préparer une brève présentation sur un point spécifique de l'ordre du jour auquel ils ont activement participé. Ces demandes doivent être adressées au Secrétariat mondial au moins un mois avant les réunions.

Proposer une déclaration, un rapport ou une motion. Les membres du Conseil mondial peuvent proposer de développer des déclarations, des rapports ou des motions sur un thème pertinent pour l'Organisation mondiale. Ces motions doivent être présentées à la Présidence avant la réunion et doivent compter sur l'appui d'au moins deux membres du Bureau exécutif.

.13

Qui peut organiser ces réunions ?

Tout membre de CGLU peut proposer d'organiser une réunion. Il peut s'agir d'une ville ou d'une association de gouvernements locaux. Les propositions sont soumises à la Commission des affaires statutaires, qui s'assure que les conditions sont bien remplies et qui présente ses recommandations au Conseil mondial pour approbation.

Lorsqu'aucune expression d'intérêt n'a été reçue, le Secrétariat mondial lance un appel aux membres de CGLU, incluant le cahier des charges pour l'organisation des réunions statutaires. Le processus d'approbation mentionné ci-dessus s'applique également aux propositions reçues dans le cadre d'un appel à candidatures.

.14

Qui peut participer à ces réunions ?

Ces réunions sont prévues pour les membres officiellement nommés aux instances statutaires (soit les élu·e·s). Ces membres sont généralement accompagnés aux réunions par une délégation restreinte composée de conseiller·e·s et de personnel technique. Les réunions sont aussi ouvertes aux maires et aux adjoint·e·s, ainsi qu'aux président·e·s et vice-président·e·s d'autorités locales et régionales membres de CGLU.

Le grand nombre de participant·e·s de cultures et de langues différentes réuni·e·s autour de la table fait de ces réunions une expérience unique.

.15

Et après les réunions ?

Après chaque session, un résumé des principales décisions est adressé à tous les membres du Conseil mondial ou du Bureau exécutif. Ces décisions servent de repères pour la réalisation du travail pendant l'année. Elles sont articulées autour du thème principal de la session, et détaillent les actions spécifiques à mettre en oeuvre.

Ces décisions sont diffusées par email aux membres, dans les trois langues officielles de CGLU. Les membres sont invités à présenter leurs suggestions ou amendements auprès du Secrétariat mondial.

Des rapports détaillés des sessions statutaires sont également présentés aux instances correspondantes lors de la session suivante.

Pour toute question que vous pourriez avoir concernant votre préparation à ces réunions, n'oubliez pas que l'équipe des affaires statutaires du Secrétariat mondial est là pour vous aider. N'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante : **UCLGExBu@uclg.org**

Annexe en ligne

Les documents suivants sont inclus sur la clé USB et les versions les plus récentes sont à retrouver en ligne à l'adresse :

uclg.org/ResourceDocuments

- Statuts
- Règles de la procédure électorale
- Code de conduite de CGLU
- Conduite des élections
- Cahier des charges des Conseils politiques
- Cahier des charges pour la Présidence
- Cahier des charges de la Commission des affaires statutaires
- Cahier des charges pour l'organisation logistique des réunions statutaires de CGLU
- Composition du Comité de gestion financière

Le défenseur mondial
de l'autonomie locale et
régionale démocratique, en
promouvant ses valeurs,
ses objectifs et ses intérêts,
par la coopération entre
ses membres et avec la
communauté au sens large.

www.uclg.org

www.uclg.org



CGLU Afrique



CGLU Asie-Pacifique



CGLU Eurasie



CGLU Europe



CGLU Amérique Latine
Secrétariat général Secrétariat adjoint



CGLU Moyen Orient-
Asie de l'Ouest



CGLU Amérique
du Nord



CGLU Section
Métropolitaine



CGLU Forum
des Régions



Avec le soutien de



Cofinancé par
l'Union européenne

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de <nom de l'auteur/du partenaire> et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de 'Union européenne'



Suède
Sverige

Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.